Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-21_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 21-08-2025-CM : Cession de la parcelle 007 AD 0613 – Rue Eole

Madame et Monsieur LE BAIL, domiciliés 1 impasse Bernard Moitessier à Binic-Etables sur mer, ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle communale cadastrée 007 AD 0613, d'une superficie de 34 m², située rue Eole afin de l'incorporer à leur propriété.

Cette parcelle appartient au domaine privé de la commune, est classée en zone U au PLUi et est à ce jour végétalisée.

La commission urbanisme, réunie le 27 novembre 2025, a donné un avis favorable à cette cession à la condition que soit établie une servitude « non aedificandi » pour interdire toute construction sur la parcelle qui devra demeurer végétalisée.

Le service du Domaine, dans son avis daté du 24 novembre 2025, a déterminé, au regard de cet impératif, la valeur du terrain à 680 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions, échanges et aliénations des biens communaux,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-21_08_2025_CM-DE

Vu le plan cadastral joint au dossier,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 27 novembre 2025, imposant la constitution d'une servitude « non aedificandi » sur la parcelle objet de la présente délibération,

Vu l'avis du Service du Domaine en date du 24 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la cession de la parcelle communale cadastrée 007 AD 0613 au prix de 680 € HT.

REQUIERT la création d'une servitude non aedificandi sur la parcelle 007AD0613.

DIT QUE tous les frais liés à ce dossier seront à la charge exclusive des acquéreurs.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes, documents et pièces se rapportant à cette cession.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ N° 12 : Plan cadastral